

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 OCTOBRE 2015**

Délibération
n° 2015.10.274

**Reprise des lampes
usagées collectées
dans les déchèteries
de GrandAngoulême :
renouvellement de la
convention avec
OCAD3E/RECYLUM**

LE QUINZE OCTOBRE DEUX MILLE QUINZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 octobre 2015**

Secrétaire de séance : Stéphane CHAPEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Jacky BONNET, Samuel CAZENAVE, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Bernard CONTAMINE à Catherine MAZEAU, Patrick BOURGOIN à François ELIE, Mireille BROSSIER à Michel GERMANEAU, Sylvie CARRERA à Guy ETIENNE, Véronique DE MAILLARD à Xavier BONNEFONT, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Françoise LEGRAND à Philippe VERGNAUD, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Joël GUITTON

Excusé(s) :

Absent(s) :

Bernard CONTAMINE, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Philippe LAVAUD, Françoise LEGRAND, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2015

**DELIBERATION
N° 2015.10.274**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /
POLITIQUES DE VALORISATION DES DÉCHETS

Rapporteur : **Monsieur PERONNET**

**REPRISE DES LAMPES USAGEES COLLECTEES DANS LES DECHETERIES DE
GRANDANGOULEME : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC
OCAD3E/RECYLUM**

Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) sont des déchets issus d'équipements fonctionnant avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur (réfrigérateur, machine à laver, écran de télévisions, rasoir etc...). Il s'agit aussi des lampes fluorescentes et néons, et lampes usagées issues du circuit municipal.

Par la délibération n° 314 du 27 septembre 2007, la communauté d'agglomération de GrandAngoulême a décidé de contractualiser avec un éco-organisme via un « organisme coordonnateur agréé des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers » OCAD3E/RECYLUM, pour contribuer et assurer la prise en charge et le traitement des DEEE « lampes usagées issues du circuit municipal », collectés dans ses déchèteries.

Ainsi, depuis 2008, cette filière est mise en place au sein des déchèteries de l'agglomération.

Cette convention arrive à échéance et il appartient aujourd'hui à GrandAngoulême de la renouveler pour une durée de trois ans.

Vu l'avis favorable de la commission proximité et services à la population du 22 septembre 2015,

Je vous propose :

DE RECONDUIRE la convention de reprise des déchets d'Equipements Electriques et Electroniques « lampes usagées issues du circuit municipal » avec l'organisme OCAD3E/RECYLUM en vue de leur recyclage et valorisation

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention relative aux déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE) avec l'organisme OCAD3E/RECYLUM, ainsi que ses avenants éventuels.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

21 octobre 2015

Affiché le :

21 octobre 2015